

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 28 juin 2024

TRANSMIS le : 1^{er} juillet 2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 17

OBJET :

**Tarifs membres du jury examens
fin d'année école de musique**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre
Le mardi 25 juin à 20H45**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DAUDRÉ Sybille, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, VIRLOGEUX Christophe

Absents : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme BARON Claudine donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe
M.BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. BAILLY Maxime
M. DRÉVILLE Gérard donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles

Secrétaire : Mme BERSON-GÉANT Marion

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école municipale de musique organise des examens de fin d'année durant tout le mois de juin 2024 à l'Espace Culturel et qu'il est nécessaire de trouver des membres du jury extérieurs à l'école de musique et de fixer le montant d'une indemnité forfaitaire pour chacun d'eux.

Un forfait de 110 € est proposé pour les 3 jurys suivants :

- Mr ARBELO Joaquin, évaluation Piano
- Mme MOYAL Sandrine, évaluation Violon
- Mr CHOURAQUI Florian, évaluation Batterie

Un forfait de 400 € est également proposé au 4^{ème} jury qui évaluera les élèves de fin de cycle et qui coordonnera la préparation du spectacle de fin d'année, à savoir :

- Mr DELBECQ Frédéric, évaluation Trompette et répétition de spectacle

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

1) **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire à 110 € pour les 3 jurys désignés aux évaluations de fin de cycle des élèves de l'école municipale de musique. Il fixe également le montant d'une l'indemnité forfaitaire à 400 € pour le 4^{ème} jury qui évaluera également les élèves mais qui coordonnera la préparation du spectacle de fin d'année.

2) Délibération transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait à SAINT-WITZ, Le 1^{er} juillet 2024

Le Maire
Frédéric MOIZARD

